

## ANALYSES DE PRATIQUE

Etudiants IN

### Le rapport de stage - consignes

---

Le rapport de stage est une analyse de cas. La situation choisie doit relever d'une certaine complexité, c'est-à-dire faire intervenir des paramètres de différentes natures offrant une certaine résistance à l'analyse. Le rapport comporte une version intermédiaire et une version finale. Il montre une démarche d'ergothérapie scientifiquement et théoriquement fondée.

Les étudiant·e·s doivent demander au ou à la client·e si il ou elle accepte d'être le sujet du rapport et obtenir son accord. Dans les cas où la personne n'est pas en mesure de donner son avis, l'étudiant·e discute avec le praticien formateur ou la praticienne formatrice de la manière de procéder. Tous les documents écrits, même transitoires, respectent les principes de la confidentialité. Les références bibliographiques satisfont les normes de l'APA.

### Rapport intermédiaire

---

**Délai et volume.** Les étudiant·e·s envoient un rapport (maximum 5 pages), sous format informatique, d'un début d'analyse de cas avec la démonstration d'une démarche fondée sur les données probantes à l'enseignant·e référent·e. Délai : mercredi 31 mai.

**Contenu.** Le rapport, s'il s'agit d'un **nouveau** cas, contient en principe :

- Une présentation d'une demi-page du cadre de référence ou du modèle dominant de l'institution ou du service lorsqu'il est présent. La présentation est basée sur des références bibliographiques aux normes APA,
- La présentation succincte de la personne,
- L'indication ou la prescription à l'ergothérapie,
- Une collecte de données ou un début de collecte de données (entretien, observation, résultats d'épreuves).  
Cette collecte, ainsi que les moyens pour produire ces données, sont explicitement justifiés en fonction des autres données et de documents de référence (cours, livres, articles, guidelines...). A ce point le travail peut être partiel, mais l'étudiant·e est en mesure de montrer comment il ou elle a procédé pour chercher les fondements scientifiques sur lesquels il ou elle se base (les questions qu'il ou elle s'est posé pour interroger les bases de données, les mots-clés utilisés, les bases interrogées, les références trouvées),
- Le profil occupationnel ou son ébauche,
- L'esquisse de la problématisation appuyée sur les sources utilisées.

Le rapport, s'il s'agit d'une **reprise** de traitement, mentionne :

- Les buts et les objectifs fixés avant l'arrivée de l'étudiant·e,
- Les indications sur l'intervention déjà faite (programme d'intervention),
- L'évolution du ou de la client·e (progress mesurés, évolution de la relation, ...),

- La description du ou de la client·e au moment de la reprise de l'intervention par l'étudiant·e ; elle correspond à ce que l'étudiant·e a pu obtenir par l'entretien, l'observation ou des épreuves (profil occupationnel et profil des performances),
- La problématisation telle qu'elle se présente au moment où le rapport est rédigé,
- Les ajustements auxquels l'étudiant·e procède : objectifs, programme, activités d'intervention,
- Les sources documentaires qui fondent cette intervention ou cette problématisation et en assurent la qualité scientifique.

A ce point le rapport peut être partiel, mais l'étudiant·e doit pouvoir montrer comment il ou elle a procédé pour chercher les fondements scientifiques sur lesquels se baser et est en mesure de présenter les références trouvées aux normes APA.

## Rapport final

---

**Délai et volume.** Le rapport final de stage est rédigé durant la période de formation pratique et il est rendu le lundi de la dernière semaine de stage (en format informatique) à l'enseignant·e de référence, avec copie au praticien formateur ou à la praticienne formatrice. Il compte au maximum 10 pages dactylographiées, sans les annexes.

**Contenu.** Contenu complété selon commentaires des analyses de pratique et ajout de la fin de l'intervention :

- Evaluation complétée ou corrigée du ou de la client·e,
- Plan et programme de l'intervention,
- Description de la progression de l'intervention,
- Mesure des effets et des résultats de l'intervention,
- Le cas échéant, organisation des suites de l'intervention.

Si l'intervention n'est pas terminée, l'étudiant·e procède à une évaluation intermédiaire et en donne les résultats, ainsi que l'ajustement l'intervention proposée si il y a lieu.

Toutes les informations présentées sont documentées et fondées sur des données probantes. Le rapport obéit aux mêmes règles de justification scientifique et de légitimation des cadres de référence choisis que le rapport intermédiaire.